

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2022

VII – AFFAIRES GENERALES – Maison de Santé

Rapport n°2 : Actualisation des charges

Mme la Présidente propose que l'assemblée valide les tableaux joints à la délibération proposée qui fixe les montants des charges à facturer aux professionnels de santé locataires de la collectivité. Ces montants sont calculés à partir des factures reçues.

Mme la Présidente souhaite que le conseil communautaire approuve le principe d'une révision annuelle du montant de ces charges.